



Digitalisation des facilités de circulation ! Ça n'intéresse que la direction...

Le projet « Mes Facilités De Circulation » (MFCD) a été présenté par la direction le 12 janvier aux représentant·e·s de l'Instance Commune du Groupe Public Ferroviaire. D'après la direction, ce projet a pour unique but la dématérialisation complète des Facilités de Circulation des ayants droits qui jusqu'alors utilisaient des fichets voyages papiers.

Le prétexte de la modernité pour attaquer l'emploi !!

SUD-Rail n'est pas dupe. Ce projet ne vise pas uniquement la modernisation des FC. Comme à chaque nouveau projet de digitalisation, c'est bien une attaque directe sur l'emploi et les gains de productivité qui sont recherchés.

La direction assume la recherche de « Performance opérationnelle et économique » avec ce projet. A l'heure actuelle la gestion des FC des ayants droits représente une part conséquente de la charge de travail des Agences Paie et Famille (APF). La perte de cette charge va engendrer la perte directe de 90 emplois si l'on en croit les informations fournies aux agent·e·s.

SUD-Rail avait déjà récemment alerté sur les conditions de travail dans les APF. Les agent·e·s sont confronté·e·s à une surcharge de travail alors que dans le même temps la direction y supprime des postes. C'est inacceptable !
SUD-Rail revendique le maintien de l'emploi dans les APF pour que cesse la souffrance au travail des agent·e·s.



Le danger de la fiscalisation des FC ...



La mise en place de ce projet permettra de pister l'utilisation des FC par les ayants droits. Or, à la suite d'un rapport de la Cour des Comptes en 2014, l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de la Sécurité Sociale) avait donné jusqu'à 2022 pour individualiser le comptage de l'utilisation des FC par les cheminot·e·s et leurs ayants droits. Ceci dans un double but : fiscaliser les facilités de circulation au titre de l'avantage en nature et percevoir des cotisations URSAAF des SA de la SNCF.

Comme par hasard, l'ensemble des projets de digitalisation des FC pour les agent·e·s et les ayants droits verront leur aboutissement ... en 2022, sans doute une coïncidence troublante.

Est-ce que ce projet facilitera la vie des cheminot·e·s et de leurs ayants droits ? La réponse est **NON !**

Pannes et fracture numérique

Tous les ayants droit ne sont pas équipés de smartphones. Ils ne sont pas forcément non plus équipés d'imprimantes. Alors comment feront-ils pour imprimer les documents reçus par voie électronique. La direction propose une solution imprimable mais pas imprimée, est-ce qu'il sera possible de se faire envoyer par l'APF le document imprimé ? Est-ce qu'il sera possible de se les faire imprimer à un guichet, un espace de ventes ou à un distributeur de billets ?

Le dernier problème de la technologie des smartphones, c'est l'épuisement de la charge batterie qui arrive toujours au mauvais moment. Quelle solution de secours pour finir un voyage ou passer une porte d'embarquement dans ces conditions ?

Facilité d'utilisation

Une application pour smartphones dédiée sera créée. Sera-t-elle téléchargeable sur tous les smartphones ? Sous Android ? Sous IOS ? Et quid des alternatives aux GAFAM ? Est-ce aussi accessible via un ordinateur connecté à internet et / ou intranet via un navigateur quelconque ?

La direction parle de simplification mais cela fera deux applications à avoir en permanence, « Oui SNCF » pour les réservations et l'appli « Mes FC ». Il faudra aussi jongler entre les 2 applications. SUD-Rail émet des doutes quant à la facilité d'utilisation pour tout le monde, de la rapidité des contrôles et aussi de la discrétion.

L'assistance

Quel sera le rôle du dispositif d'assistance mis en place au déploiement ? Est-ce que ce dispositif d'assistance sera joignable en permanence et comment ? Est-ce que ce dispositif d'assistance sera pérenne ? Autant de questions laissées en suspens.

Récupérations coupons

A la veille de la mise en place du dispositif digital à la place des fichets de voyage papier, nous ne savons pas comment la SNCF compte récupérer les anciens coupons et incrémenter le dossier de l'ayant droit ? Comment s'assurer qu'il n'y aura pas de perte de documents ou de mauvaises retranscriptions du nombre de FC ? Est-ce que pour une fois quand le doute subsiste, ne pourrait-il pas être en faveur de l'ayant droit ?

Le problème de l'annulation

Le nouveau dispositif digital oblige l'ayant droit à utiliser sa Facilité de Circulation en même temps qu'il réserve son voyage. 4 clics suffiront pour activer une case de voyage. C'est aussi 4 risques d'erreurs possibles. Est-il possible de rectifier une erreur, si le voyage n'est pas commencé de revenir dessus, par exemple la date ?

Idem, que se passe-t-il si le train est supprimé ou si tout simplement l'ayant droit renonce à son voyage ?

Alors que l'outil sera développé dès mai 2021, rien n'est prévu et donc la Facilité de Circulation sera tout simplement perdue.

La Fédération SUD-Rail considère que les cheminot·e·s et leurs ayants droits n'ont rien à gagner avec ce projet de dématérialisation des FC. Une fois de plus, la direction sous couvert de modernité, développe des outils digitaux mal finalisés dans le seul but de gagner en productivité et attaquer l'emploi.



FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL: 01 42 43 35 75
FAX : 01 42 43 36 67
@ : federation@sudrail.fr
INTERNET : www.sudrail.fr
FACEBOOK : @sudrailofficiel
TWITTER : @Fede_SUD_Rail
Union
Solidaires